



*Syndicat Autonome des
Fonctionnaires et Agents
chargés du Contrôle des
Transports Terrestres*



SNCTT

*syndicat national des
contrôleurs des transports
terrestres*



**Syndicat National des Personnels
Techniques et Administratifs et de
services de l' Equipement et de l'
Environnement**

Compte-rendu de l'entrevue avec le Secrétaire d'Etat aux transports, Monsieur Thierry Mariani

participants côté administration en plus de M. Mariani, M.Schmit son Conseiller technique, M. Charbonnier et Madame Debar de la DGITM, Monsieur Luc BERSAT de la DRH.

Après un rappel sympathique des conditions dans lesquelles nous avons obtenu ce RDV, M. Mariani nous a donné la parole en précisant qu'il ne connaissait rien au dossier.

Nous avons, par conséquent, été le plus didactique possible, exposant nos missions, notre rôle, l'historique de nos revendications et les promesses non tenues.

Nous avons articulé notre intervention autour du mandat obtenu en assemblée générale de l'intersyndicale qui est le refus de la fusion.

Nous avons notamment expliqué que :

- Nos effectifs seront fondus dans la masse;
- la fusion fait peser une menace sur nos missions.
- on utiliserait des *contrôleurs* à d'autres fins, tâches administratives liées ou non aux contrôles. *Des exemples se produisent déjà aujourd'hui, dans un corps fusionné on peut craindre le pire.*

- La fusion permettrait aussi à des personnes n'ayant jamais approché le contrôle d'encadrer directement des CTT, ce qui entraînerait une perte des compétences.
- Le concours unique ne permettrait pas de viser un public issu du secteur des transports. *D'où notre inquiétude en ce qui concerne le maintien des compétences que ce soit pour les agents en poste ou pour les futurs entrants. La mission des contrôleurs est à part et très spécialisée (il suffit de voir la longue durée de notre formation initiale), le recrutement ne peut pas se faire par un tronc commun ultra-généraliste.*
- dans un corps fusionné et du fait de l'égalité de traitement requise entre les agents, il était impossible d'obtenir une revalorisation à la hauteur de nos sujétions et des promesses qui nous ont été faites. *Par exemple, quand bien même nous obtiendrions un recrutement des nouveaux arrivants directement dans le deuxième niveau de grade, il serait impossible de faire passer les contrôleurs du premier grade vers le second dans un laps de temps acceptable.*
- Il serait impossible également, hormis dans les cadres *contraints* de la PFR de voir augmenter nos salaires.
- Sur le plan de la politique nationale de contrôle et des moyens, la non identification des agents chargés du contrôle rendra le pilotage de ses missions par la DGITM encore plus compliqué qu'il ne l'est aujourd'hui .
- *Sur un plan européen, la France est astreinte à un retour d'informations chiffrées auprès des autorités communautaires, le transport routier étant une des politiques prioritaires de l'Union. Les contrôleurs jouant un rôle majeur pour l'alimentation de ces statistiques, à telle enseigne d'ailleurs qu'ils ont contribué à la formation de nombreux nouveaux corps de contrôles en Europe de l'Est. Il est donc curieux de voir que la France, qui a promu un modèle de corps de contrôle pour les nouveaux entrants dans l'union, procède aujourd'hui à la dissolution du seul corps spécialisé en matière de transport pour le compte de l'Etat.*

Nous avons parlé de la *disparition* de l'inspection du travail transport dont les agents qui la composaient ne contrôlent quasiment plus les transports. Plus personne ne maîtrise le code du travail en matière de transport et les conducteurs sont livrés à eux-mêmes sans aucun interlocuteur pour les conseiller.

Nous sommes désormais les uniques interlocuteurs fiables des transporteurs et de leur salariés.

Le 16 mars la DRH affirmait procéder à la fusion des corps, puis, seulement après cela, réfléchir aux modalités d'intégration de ces derniers par la création de concours et formations particuliers.

Devant le Ministre, discours différent, il y aurait eu des contacts avec la fonction publique et dorénavant les modalités de recrutement et d'identification des agents chargés du contrôle de transports pourraient figurer dans le statut de

base.

Étonnamment, Monsieur BERSAT explique cela à contre-cœur en disant que nous n'avons pas forcément à le savoir, et qu'en le disant il déflore une partie des discussions à venir. Belle illustration au passage du dialogue social façon DRH *nous laissant penser que ces fameuses propositions, si elles ne peuvent être évoqués devant le ministre, manquent bien d'ambitions et d'originalités.*

Il évoque ensuite le transfert des CTT vers le NES en "forçant" le taux pro/pro. Nous lui avons fait remarquer qu'il sait pertinemment que c'est impossible car ce scénario a déjà été joué pour les IGREF/IPC, et a été retoqué par le conseil d'état au motif du non respect du principe d'égalité. *Scénario d'ailleurs déjà rejeté par M.SAFFROY lors de notre dernière rencontre du 16 mars.*

Autre argument navrant sur la fusion, la DRH estime qu'un SA chargé d'une mission d'urbanisme a la même technicité qu'un CTT... d'où une égalité de traitement. Sauf que les contraintes professionnelles d'un CTT, la dangerosité de notre métier n'entrent pas en jeu dans la réflexion de la DRH sur ce dossier. Travailler la nuit, le week-end, prélever des consignations, maîtriser des dizaines de réglementations etc...tout cela n'effleure pas nos grands théoriciens de la réduction frénétique des corps.

Monsieur BERSAT a été pris en flagrant délit de mensonge devant le ministre et la DGITM. C'est avec le nez de Pinocchio qu'il a quitté la réunion. Est-ce digne de cette Direction de mentir au Ministre pour sauver son argumentaire sur la fusion ?

Nous avons demandé au Ministre un geste politique fort concernant le contrôle des transports.

Pour finir et en résumé, il ressort de cette réunion que:

la DRH est droit dans ses bottes et veut :

- la fusion SA CTT CAM
- le transfert vers le NES grade pour grade
- une éventuelle sur-cotation de la PFR

La DGITM indique que :

- les revendications anciennes ont donné lieu à des promesses non tenues.
- l'occasion se présente aujourd'hui d'améliorer la condition des CTT
- il est vrai que des Dréal ne font pas remonter des postes vacants, et essaie déjà parfois de détourner des CTT des missions de contrôle.

Le Ministre

- s'interroge sur l'opportunité de fusionner un corps de 490 contrôleurs avec un corps de 6500 SA. *De plus cela n'a pas de conséquences sur nos finances publiques.*
- ne prendra aucune décision à chaud mais il va suivre ce dossier. A cet effet il a poursuivi la réunion une dizaine de minutes avec la DRH et la DGITM mais sans nous. Qu'en ressortira-t-il ?
- indique que nous entrons dans une phase de négociation entre tous les corps fusionnés et l'administration.
- précise que nous allons pouvoir exprimer notre point de vue dans ces réunions.
- déclare enfin qu'il est prêt à nous recevoir à nouveau d'ici un mois et demi.

Quant à nous,

- nous avons pu alerter le Ministre sur l'aspect nuisible de la fusion proposée par la DRH
- nous avons démonté un à un les arguments fallacieux de la DRH (passerelles, recrutement, taux pro/pro, NES)
- nous allons dès mardi participer à la première réunion évoquée ci-dessus en maintenant l'objectif de refus de fusion et de revalorisation des rémunérations.
- nous solliciterons un entretien avec le Ministre selon le maintien ou non de la position inflexible de la DRH.

C'est grâce à l'action menée au SITL que le Ministre nous a ouvert sa porte. Sans cette action aussi remarquée que remarquable nous serions toujours en but aux intransigeances obsessionnelles *purement comptable* de la réduction du nombre des corps par la DRH et pas un instant on ne parlerait de nos missions. Si notre mobilisation a été déterminante pour l'obtention du rendez-vous ministériel, il faut maintenant que tout cela se concrétise et que nous obtenions des résultats chiffrables et concrets. Pour cela, nous vous demandons de rester unis, mobilisés et disponibles.

Ensemble nous pouvons réussir !